

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/03/2021

Dossier complet le :

30/03/2021

N° d'enregistrement :

2021-0204

Création d'une aire de covoiturage d'une capacité de 68 places le long de la RD953 sur la commune de Rosult.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 4 | 6 | 6 | 3 | 9 | 0 | 0 | 1 | 5

Forme juridique

Syndicat Mixte Communal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et

N° de catégorie et sous-catégorie	(Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie c.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, et Création d'une aire de covoiturage d'une capacité de 68 places de stationnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une aire de covoiturage de 68 places et d'une voirie de desserte de 6.00m de large, le long de la RD953 sur le territoire de la commune de Rosult.

Cette aire formalisera un espace déjà occupé par des dizaines d'adeptes du covoiturage qui y stationnent leur véhicule chaque jour.

Cet aménagement fait partie des objectifs du Plan de Déplacement Urbain (PDU) du Valenciennois, au travers de sa fiche actio n°17 intitulée « Etendre la politique de stationnement sur d'autres secteurs de l'agglomération ».

Cet aménagement est porté par le SIMOUV et sera classé dans le domaine public.

4.2 Objectifs du projet

Située au Nord-Ouest à environ 3km de Saint Amand les Eaux et au Nord-Ouest à environ 15km de Valenciennes, la commune de Rosult bénéficie de la proximité aux accès à l'A23.

Travailler sur la métropole lilloise est le lot de nombreux habitants du valenciennois et c'est tout naturellement qu'une aire de covoiturage dite sauvage s'est étendue sur un accotement à proximité des 2 accès à l'A23. Isolé, non sécurisé, l'espace, organisé avec civilité par les usagers, s'accroît d'année en année répondant à un réel besoin.

L'objectif du projet est de proposer un aménagement sécurisé, organisé et de taille conséquente pour répondre aux besoins de stationnements.

La création de cette aire de covoiturage :

>permettra aux usagers un espace de stationnement formalisé et organisé

>assurera la sécurité des usagers :

>vis à vis de la RD953 par la création d'un accès réglementaire et une priorisation de l'intersection

>vis à vis de l'isolement de l'espace par la mise en place d'éclairage et de vidéo-protection.

Les travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage s'inscrivent donc dans un projet de mobilité globale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de réalisation consiste en la création de l'aire de covoiturage et son accès depuis la RD953 à Rosult.

Dans un premier temps, cet aménagement nécessitera le décapage de l'espace comprenant l'emprise de la voirie de desserte et des 68 places de stationnement.

Cet espace est aujourd'hui occupé par une aire de stationnement dite "sauvage" constitué :

> en partie de remblai d'apport revêtu d'enrobé assurant la stabilité du terrain

> d'espaces verts.

Une fois les travaux préparatoires réalisés, l'emprise de la voirie de desserte et des stationnements sera comblés de matériaux d'apport constituant la structure de chaussée et d'un enrobé noir en couche de roulement.

Les eaux de ruissellement générées par l'imperméabilisation de l'opération seront rejetées au fossé à proximité immédiate du projet et appartenant au Conseil Départemental.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de covoiturage réalisée permettra aux usagers de l'A23 (sens Valenciennes ou Lille) de stationner leur véhicule sur un espace sécurisé et organisé.

Le SIMOUV proposera une nouvelle offre de mode alternatif à la voiture, de qualité et attractive.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur	100m
Largeur	16m (au plus large)
Surface d'assiette de la parcelle dont :	1 950m ²
>Surface de voirie	630 m ²
>Surface de stationnement	820 m ²
>surface espaces verts	500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Rosult (59 230)
adresse: rue de l'Alène d'or (RD953)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 03° 35' 28" 13 Lat. 50° 44' 52" 30

Point d'arrivée :

Long. 03° 35' 14" 91 Lat. 50° 44' 55" 15

Communes traversées :

Rosult

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rosult fait partie du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe selon la carte de bruit représentant le classement sonore des infrastructures de transport terrestre à un niveau > 81dB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle fait partie du zonage A, agricole. La parcelle n'est actuellement pas cultivée puisque c'est un délaissé du Conseil Départemental (en accotement immédiat à la RD953).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un trafic lié à l'utilisation de l'aire de covoiturage, qui existe déjà en partie. L'aire de covoiturage a pour but de partager les déplacements et de réduire la circulation de véhicules sur les grands axes, ici l'A23. Ce type d'ouvrage engendre plutôt une réduction de trafic en termes de mobilité globale.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra être source de bruit de façon ponctuelle. L'opération sera réalisée en journée sur une courte période. Les nuisances seront donc limitées dans le temps. En phase exploitation, l'aire de covoiturage pourra être source de nuisance due au trafic automobile engendré. Néanmoins, aucune hausse de trafic conséquente n'est attendue.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De légères vibrations pourront être ressenties lors des opérations de réalisation de l'aire de covoiturage.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'imperméabilisation des surfaces (voiries et stationnement) engendra le rejets d'eaux pluviales.</p> <p>Les eaux pluviales générées seront rejetées au fossé existant à proximité immédiate du projet. Le Conseil Départemental a autorisé ce rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'est connu à ce jour à proximité immédiate de l'opération objet du présent examen.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet concerne la réalisation d'une aire de covoiturage d'une capacité de 68 places de stationnement. Le site d'emprise est actuellement occupé par un espace de stationnement revêtu d'enrobé dit "sauvage" qu'il s'agit de formaliser. Ce site implanté en périphérie du tissu urbain ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Il n'est pas en continuité avec les zones d'intérêt écologique à proximité.

L'aire de covoiturage réalisée permettra aux usagers de l'A23 (sens Valenciennes ou Lille) de stationner leur véhicule sur un espace sécurisé et organisé afin de partager leur trajet. Il n'est pas attendu de hausse de trafic.

Les travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage s'inscrivent dans un projet de mobilité globale.

Les accotements de la RD953 végétalisés et les arbres existants seront conservés.

Les eaux de ruissellement générées par l'imperméabilisation du projet seront rejetées au fossé existant appartenant au Conseil Départemental. Le réseau d'éclairage et de vidéo-protection sera enfoui afin de limiter son impact visuel. Le matériel d'éclairage sera doté de LED, limitant l'impact sur l'environnement.

Au vu de la faible surface impactée, il ne semble pas nécessaire que l'aménagement de l'aire de covoiturage fasse l'objet d'une étude d'impact spécifique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Saulve

le,

Signature

SIMOUV
Syndicat Intercommunal de Mobilité et
d'Organisation Urbaine du Valenciennois
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 09 650 SAINT SAULVE
Tel : 03 27 45 21 25
Fax : 03 27 45 65 21
Courriel : contact@simouv.fr

**Le Président
GUY MARCHANT**

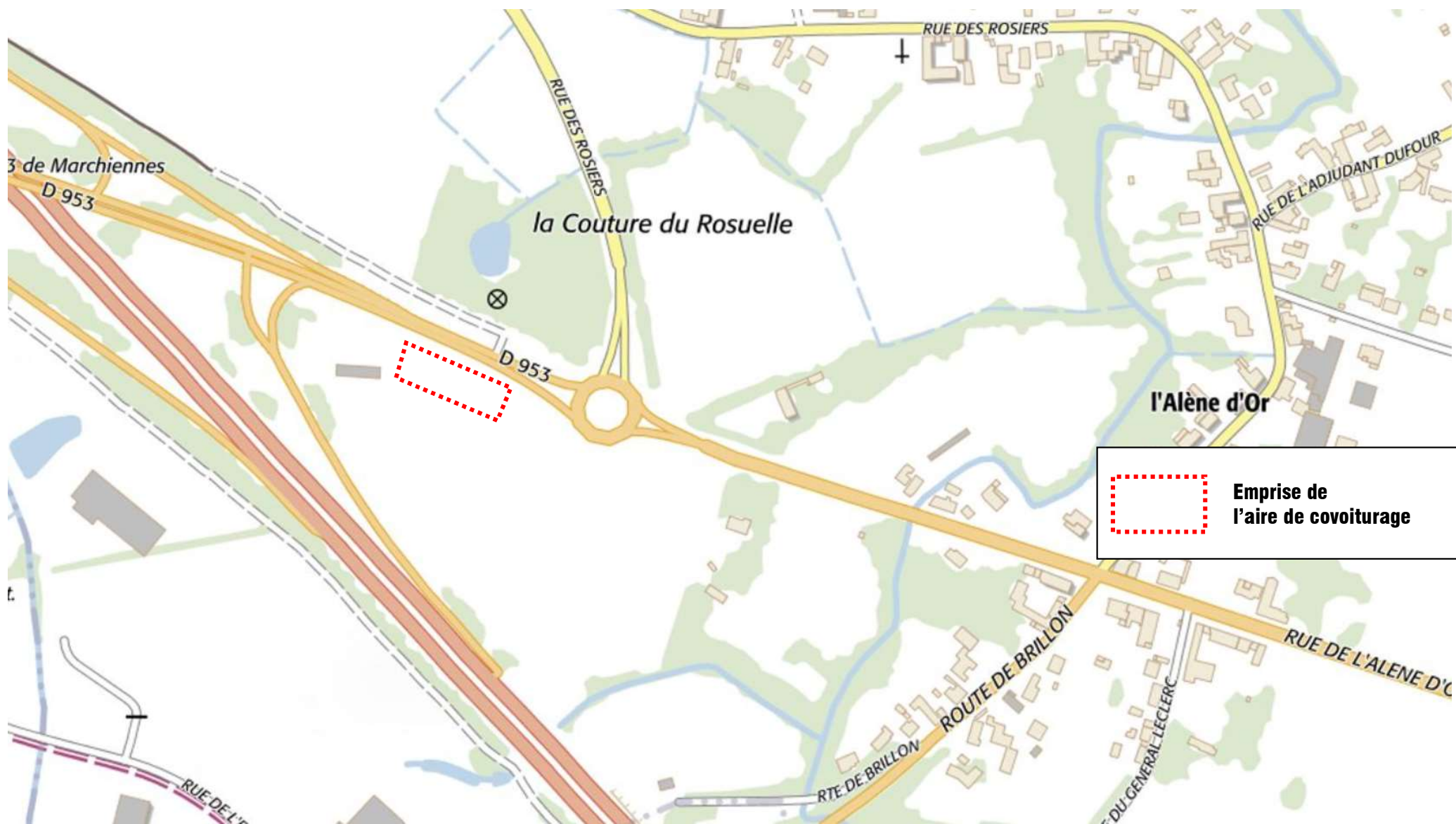
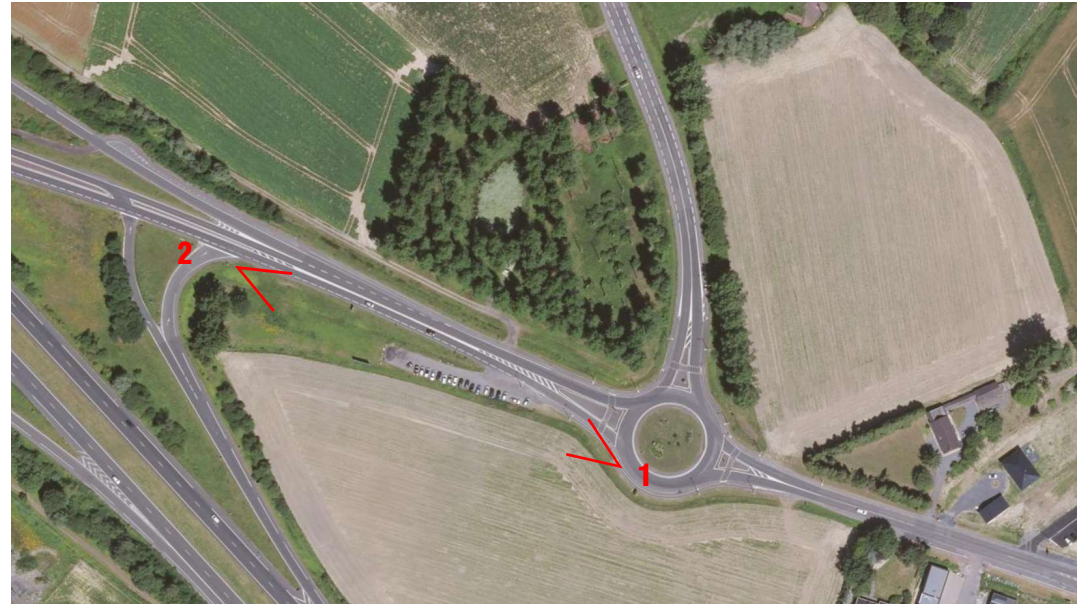




Photo prise in situ le 11 Mars 2021



Source : géoportail

Photo prise in situ le 11 Mars 2021

